

NOTICE DE SELECTION POUR CONSULTANT INDIVIDUEL

IC/161/PCJ/2019

Date : 30/10/2019

PAYS : REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

INTITULE DE LA MISSION : Recrutement d'un(e) consultant(e) national(e) pour l'évaluation à mi-parcours de l'effet 2 du « Programme d'appui au renforcement de la résilience des adolescents et jeunes en Centrafrique » (Programme Conjoint Jeunes)

Durée de la mission : 30 Jours calendaires

Prière d'envoyer vos propositions (propositions technique et financière) dûment signées à l'adresse e-mail achats.cf@undp.org avec mention obligatoire de la référence et intitulé du dossier. Toute demande de renseignement sera adressée à l'adresse e-mail : registry.cf@undp.org

Votre proposition devra être reçue au plus tard le 15 Novembre 2019.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Suite à l'organisation des élections présidentielles et législatives ayant mis fin à la transition le 30 mars 2016, une amélioration de la situation sécuritaire, surtout dans la capitale centrafricaine et à l'ouest du pays s'est fait sentir. Il y a lieu néanmoins de souligner que la population centrafricaine, en particulier la jeunesse, est confrontée à l'incapacité pour se remettre des conséquences qu'elle a subies après des décennies de conflits.

Ainsi, conscient du fait que les efforts de stabilisation entrepris jusqu'alors pouvaient être facilement remis en cause par de nouveaux troubles et conflits si les conditions de vie des jeunes demeuraient précaires, le Système des Nations Unies en Centrafrique a décidé de concevoir un programme conjoint d'urgence en faveur des jeunes. Ce programme vise à doter les jeunes du minimum de qualifications professionnelles et de compétences nécessaires à leur insertion socio-économique, ainsi que la création des perspectives économiques. Il constitue également un moyen pour opérationnaliser les axes prioritaires du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement 2018-2021, notamment en ce qui concerne la promotion socio-économique des jeunes déscolarisés ou non scolarisés, de leurs droits en matière de santé sexuelle et de la reproduction d'une part, et pour contribuer à la mise en œuvre de la politique de reconstruction du Gouvernement définie dans le document de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA) 2018-2021, d'autre part.

Le programme conjoint a pour objectif de contribuer à la transformation positive d'au moins 1.222.714 adolescents et jeunes en renforçant leurs capacités afin qu'ils soient motivés et aient les possibilités de participer au processus de sécurisation et de pacification, de renforcement de la confiance entre l'Etat et les populations et de la reconstruction économique du pays tel que défini dans le RCPCA.

De façon spécifique, le programme conjoint permettra à court, moyen et long terme de :

- Promouvoir l'implication des jeunes femmes et jeunes hommes dans les activités de cohésion sociale et de prévention des conflits ;
- Réduire le chômage des jeunes et les violences souvent nées des frustrations dues à l'exclusion du marché de travail, puis accroître leur participation au développement socio-économique de leurs communautés ;
- Contribuer au développement du capital humain du pays en dotant les jeunes des compétences de vie courante (CVC).

Pour atteindre ces objectifs, le programme s'articulera autour de trois effets spécifiques.

- Effet 1 : Les structures des jeunes disposent des capacités et des outils pour promouvoir la cohésion sociale, la paix et prévenir les conflits.
- Effet 2 : Les jeunes hommes et femmes prennent en charge leur propre réinsertion socio-économique, à travers la participation dans des activités économiques alternatives, le renforcement des capacités favorisant l'entrepreneuriat et l'auto-emploi et la participation dans des activités de cohésion sociale au niveau communautaire.
- Effet 3 : Les jeunes gens, en particulier les jeunes filles disposent des compétences de vie courante pour faire des choix éclairés en ce qui concerne leur santé sexuelle et reproductive, y compris le VIH/SIDA et la lutte contre la violence basée sur le genre.

II. OBJET, CHAMP ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION A MI-PARCOURS

Il s'agit d'une évaluation inscrite dans le plan d'évaluation du bureau et dans le document de projet. Elle se focalise sur l'Effet 2 du Programme Conjoint Jeunes pour lequel le PNUD assure le lead et couvre la période du 20 février 2017 au 30 juin 2019.

En plus de la conformité à la politique de l'organisation qui rend obligatoire les évaluations inscrites dans les accords de partenariat, l'objectif principal de la présente évaluation est d'accroître la redevabilité, la transparence et l'apprentissage au sein des bureaux de pays et de l'organisation.

Les résultats obtenus seront utilisés par les différentes parties prenantes du programme ainsi que les bailleurs afin de tirer des leçons de la mise en œuvre du projet pour améliorer les processus, les pratiques et les partenariats. Ils aideront également à informer la mise en œuvre de la suite éventuelle du projet et des programmes.

L'évaluation à mi-parcours concernera les zones de mise en œuvre des activités du projet en province (Bambari, Bossangoa ou Bouar) et à Bangui.

L'évaluation à mi-parcours permettra entre autres de :

- Porter une appréciation rigoureuse et objective sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience, et la durabilité des résultats du projet ;
- Déterminer dans quelle mesure la théorie du changement du projet reste valide ;
- Apprécier les contributions du projet aux aspects transversaux pertinents tels que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, les respects des droits humains et la préservation de l'environnement ;
- Analyser les atouts et les contraintes ayant jalonné la mise en œuvre du projet ;
- Identifier les bonnes pratiques et les leçons à tirer ;
- Formuler une conclusion ainsi que des recommandations et proposer des orientations claires pour la suite du projet et pour d'autres interventions similaires dans le futur.

III. DUREE DE LA MISSION ET LIEUX DE DEPLOIEMENT

	Étapes	Durée en jours	Lieu
1	Étape 1 : examen documentaire et rapport de démarrage	5	Bangui
2	Étape 2 : Mission de collecte des données	18	Bangui plus une ville de province (Bouar, Bossangoa ou Bambari)
3	Étape 3 : Rédaction du rapport d'évaluation à mi-parcours	7	Bangui
	Total	30	

Voir les détails dans les TDRs ci-joints.

La durée de la mission est fixée à 30 jours calendaires.

IV. QUALIFICATIONS REQUISES

La Mission sera conduite par un(e) consultant(e) national(e) n'ayant jamais travaillé avec le programme conjoint jeunes. Le/la consultant(e) doit avoir une forte expérience dans la conduite d'évaluations de projets et programme, l'analyse et l'évaluation des aspects juridiques et financiers d'un projet similaire ainsi que dans la rédaction de rapports d'évaluation. Il/elle aura la responsabilité d'organiser et de superviser le travail ainsi que de la production et de la qualité des documents à soumettre, de la consultation adéquate des différents acteurs impliqués et de tenir les agences informées de l'évolution de la mission.

Plus spécifiquement, le/la consultant(e) aura le profil suivant :

- **Education :**

☑ Minimum Maitrise en droit, en économie, en statistiques, économétrie, en administration, sciences politiques, sciences économiques, gestion de projet, suivi-évaluation, sciences sociales ou toute autre discipline pertinente ;

- **Expériences :**

☑ Au moins 5 ans d'expérience dans le domaine du développement y compris avec la jeunesse ;

☑ Avoir une expérience dans l'élaboration, la gestion et/ou l'évaluation de programmes similaires dans les pays en développement ;

☑ Avoir effectué un minimum de 2 missions d'évaluation similaires conduites au niveau de la RCA ou ailleurs ;

☑ Démontrer une connaissance des principes et standards internationaux en matière des programmes de relèvement et de résilience ;

☑ Démontrer des connaissances approfondies dans la prise en compte des questions spécifiques au genre et à l'autonomisation des femmes ;

☑ Démontrer une connaissance adéquate des méthodes d'évaluation et de suivi des projets de développement en général et celles des agences du Système des Nations Unies en particulier ;

☑ Avoir une connaissance du contexte géopolitique de la RCA sera considérée comme un atout.

- **Langues requises :**

☑ Parler et écrire couramment le français avec une bonne connaissance pratique de la langue anglaise.

Les candidatures féminines sont fortement encouragées.

V. CONSTITUTION DU DOSSIER

Les consultant(e)s intéressé(e)s par la présente mission devront soumettre les documents/informations suivants

A- Proposition technique

- ✓ Un CV mis à jour,
- ✓ Une lettre de motivation,
- ✓ Une proposition de note méthodologique y compris le chronogramme

B- Proposition financière

Les propositions financières seront soumises sur la base de l'approche forfaitaire.

1. Contrats forfaitaires

La proposition financière prévoit un montant forfaitaire et précise les modalités de paiement sur la base de produits précis et mesurables (qualitatifs et quantitatifs). Par exemple, la proposition financière indiquera si le paiement sera effectué par tranche ou en une seule fois à l'achèvement total du contrat. Les paiements seront effectués sur la base des outputs ou produits attendus (au terme de l'exécution des services spécifiés dans les TDR). Afin de faciliter la comparaison des offres financières, les candidats devront fournir une ventilation de ce montant forfaitaire (en y incluant les indemnités journalières/perdiems et le nombre de jours prévus).

2. Voyages :

Tous les coûts de voyage prévus doivent être inclus dans la proposition financière. Ces coûts prennent en compte tous les voyages au lieu de la mission / le voyage retour.

VI. METHODE D'EVALUATION

De manière spécifique, cette évaluation à mi-parcours de programme doit répondre aux questions suivantes, sans pour autant se limiter à ces dernières :

i) Pertinence

- Dans quelles mesures le projet s'est-il inscrit dans i) les priorités nationales en matière de développement de la RCA, ii) les produits et effets des programmes de pays des agences responsables du pilier 2, iii) les ODD et iv) les Plans stratégiques des agences ?
- Dans quelles mesures le projet répond-il aux besoins des groupes cibles ?
- Dans quelles mesures les perspectives des personnes en mesure d'influencer les résultats ainsi que celles des personnes pouvant apporter des informations ou d'autres ressources pour la réalisation des résultats énoncés ont-elles été prises en compte lors du processus de conception du projet ?
- Les produits développés par les agences et leurs partenaires sont-ils pertinents pour réaliser l'Effet ?
- Les indicateurs de suivi évaluation sont-ils appropriés pour rattacher les produits à l'Effet escompté ?
- La théorie du changement est-elle toujours valide ? Si non, pourquoi ?
- Les activités prévues sont-elles adaptées pour réaliser les produits attendus et répondre aux priorités organisationnelles et programmatiques des différentes structures de gestion du processus ?
- Les objectifs et les produits du programme définis dans le document de projet sont-ils clairs, pratiques et faisables ?
- Dans quelles mesures des enseignements ont-ils été tirés d'autres projets pertinents dans la conception du projet ?
- Dans quelles mesures la conception du projet a-t-elle intégré l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et les approches fondées sur les droits fondamentaux ?
- Dans quelles mesures le projet a-t-il répondu de manière adaptée aux évolutions politiques, juridiques, économiques, institutionnelles, etc. en RCA ?

ii) Efficacité

- Quel est le niveau actuel de réalisation des produits de l'effet 2 du Programme ?
- Dans quelles mesures le projet a-t-il contribué aux produits et aux effets des programmes de pays des agences responsables de l'Effet 2, à l'atteinte des ODD, aux Plans stratégiques des agences et aux priorités de développement nationales ?
- Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses meilleures performances ? Pourquoi et quels ont été les facteurs facilitants ? Comment le projet peut-il approfondir ou développer ces résultats ?
- Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses moins bonnes performances ? Quels ont été les facteurs limitants et pourquoi ? Comment peuvent-ils être ou pourraient-ils être levés ?
- Dans quelles mesures le projet a-t-il contribué à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ? Le marqueur de genre affecté au projet reflète-t-il la réalité ?
- Dans quelles mesures le projet a-t-il encouragé des évolutions positives en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets inattendus ?
- De quelles manières le projet a-t-il contribué à la réalisation des droits humains ?
- Dans quelles mesures les pauvres, les populations autochtones, les personnes ayant des difficultés physiques et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié des résultats du projet ?
- La stratégie de partenariat a-t-elle été adaptée et efficace ?
- Le mécanisme de coordination prévu était-il adapté et efficace ?

- Quelles stratégies alternatives, le cas échéant, auraient pu être plus efficaces pour réaliser les objectifs du projet ? Dans quelles mesures les parties prenantes ont-elles participé à la mise en œuvre du projet ?
- Les structures de gestion mises en place ainsi que les méthodes de travail développées aussi bien par les agences que par les partenaires, ont-elles été appropriées et efficaces ?
- Les mécanismes adéquats de gestion et de suivi ont-ils été mis en place vis-à-vis des résultats attendus ?

iii) Efficience

- Les ressources humaines et financières ont-elles été utilisées de manière économique ? Les ressources (fonds, personnel, temps, expertise, etc.) ont-elles été affectées de manière stratégique et économe pour obtenir les résultats ?
- Dans quelles mesures la structure de gestion du projet présentée dans le document de projet a-t-elle permis d'obtenir les résultats attendus ?
- Dans quelle mesure le mécanisme de coordination a-t-il contribué à la rationalisation des ressources ?
- Dans quelles mesures les fonds et les activités du projet ont-ils été livrés dans le respect des délais ?
- Comment est-ce que les partenaires financiers ont-ils apporté de la valeur ajoutée au projet et étaient-ils assez responsables et harmonisés dans leur assistance ?
- Les capacités locales ont-elles été utilisées de manière efficiente lors de la mise en œuvre des activités du programme ?
- Dans quelles mesures le PNUD a-t-il encouragé l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes, les droits fondamentaux et le développement humain dans la réalisation des produits du programme pays ?

iv) Durabilité

- Existe-t-il des risques financiers pouvant menacer la durabilité des produits du projet ?
- Des ressources financières et économiques seront-elles disponibles pour préserver les bénéfices réalisés par le projet ?
- Existe-t-il des risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des produits du projet ou les contributions du projet aux produits et effets du programme de pays ?
- Les cadres légaux, les politiques et les structures et processus de gouvernance au sein duquel évolue le projet représentent-ils un risque pouvant menacer la durabilité des bénéfices du projet ?
- Dans quelles mesures les actions des agences partenaires de mise en œuvre du projet représentent-elles une menace environnementale pour la durabilité des résultats du projet ?
- Dans quelles mesures le niveau d'appropriation des parties prenantes nationales représente-t-il un risque pour la pérennité des bénéfices du projet ?
- Dans quelles mesures les mécanismes, les procédures et les politiques sont-ils en place pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, de préservation de l'environnement, d'autonomisation des femmes, de respect des droits fondamentaux et de développement humain ?
- Dans quelles mesures les parties prenantes soutiennent-elles les objectifs à long terme du projet ?
- Dans quelles mesures les enseignements tirés de la mise en œuvre des activités du projet sont-ils en permanence documentés par l'équipe de projet et diffusés auprès des parties intéressées, qui pourraient bénéficier des connaissances acquises par le projet ?
- Dans quelles mesures les stratégies de désengagement sont-elles bien conçues, planifiées et prises en compte dans la mise en œuvre du projet ?
- Quels pourraient être les d'autres obstacles à la pérennisation des acquis et comment les surmonter ?
- Le projet a-t-il adéquatement documenté ses progrès, ses résultats, défis et leçons apprises ?

- Quelles mesures pourraient être adoptées pour renforcer les stratégies de désengagement et la durabilité ?

v) Recommandations

- Sur la base des analyses ci-dessus, comment les agences et ses partenaires devraient-ils ajuster, dans une même programmation future, leurs partenariats, leurs stratégies de mobilisation de ressources, leurs méthodes de travail et les arrangements de gestion mises en place, pour assurer que les résultats escomptés soient pleinement atteints de manière efficiente et durable ?

VII. CRITERES D'EVALAUTION

Critères	Score maximum (points)
1. La compréhension des TdRs	10
2. La conformité du plan de travail et de la méthodologie proposée avec les termes de référence	
- Approche méthodologique - Compréhension de la mission (sur 5 points) - Clarté (sur 5 points) - Cohérence de l'approche (sur 30 points)	40
- Plan de travail conforme à la méthodologie - Exhaustivité (sur 5 points) - Clarté (sur 1 point) - Cohérence (sur 4 points)	10
3. Qualifications et compétences	
- Qualifications et expériences générales Master en droit, en administration, sciences politiques, sciences Sociales ou toute autre discipline pertinente ou une Maitrise dans le même domaine avec une expérience pertinente ; - Maitrise :10 points	10
- Expériences pertinentes pour la mission - 1 mission similaire10 points - 2 à 3 missions similaires 25 points - 4 missions similaires et plus30 points	30
Total des points pour l'offre technique	100
Le score minimum exigé pour se qualifier est de :	70
Et le score financier 30%	30

L'évaluation des offres se déroule en deux temps. L'évaluation des propositions techniques est achevée avant l'ouverture et la comparaison des propositions financières.

a. L'offre technique

Elles seront évaluées sur des critères en rapport avec les termes de référence. Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points ; cette note technique sera pondérée à 70%.

b. L'offre financière

Le/la Consultant (e) fait sa proposition financière suivant le Tableau des coûts joint. Il doit proposer un montant forfaitaire et présenter dans le Tableau des coûts la ventilation de ce montant forfaitaire.

La note financière sera calculée pour chaque proposition sur la base de la formule :

$$\text{Note financière A} = [(\text{Offre financière la moins distante}) / \text{Offre financière de A}] \times 30$$

Le contrat sera accordé au (à la) consultant(e) dont l'offre a été évaluée et acceptée, et en fonction des critères suivants :

- En conformité avec les Termes de Référence de la consultance ;
- Ayant obtenu la note la plus élevée dans l'évaluation combinée de l'offre technique et financière

VIII. METHODOLOGIE

Il s'agit d'une évaluation à mi-parcours participative. L'approche méthodologique décrite dans cette section, loin d'être figée, reste flexible et donc susceptible d'amendements. La méthodologie finale devra émerger d'une concertation entre les équipes des agences concernées et leurs partenaires de mise en œuvre, le Gouvernement et les parties prenantes concernées, particulièrement le CNJ et les organisations de la jeunesse. Elle devra tenir compte des indications contenues dans les documents de références des agences partenaires de mise en œuvre en matière d'évaluation et permettre de traiter des questions spécifiques au genre.

D'une manière globale, la méthodologie devra comporter :

- Une analyse documentaire : elle consiste à consulter les documents pertinents relatifs à la mise en œuvre du projet (PNUAD, Documents de programme pays, plans stratégiques des agences, Document de projet, Plans de Travail Annuel, textes législatifs et réglementaires, budgets, comptes-rendus de réunions, décisions et instructions écrites, rapports de suivi, rapports de missions, rapports d'activités, comptes rendus des revues, monitoring médiatique, documents pertinents émanant d'autres parties prenantes, chronogramme, matériel de formation, plans logistiques, etc.).
- Des enquêtes par questionnaire et des entretiens semi-structurés avec les parties prenantes qui vont entre-autre cibler : les équipes des programmes et du projet, les Ministères partenaires, les bailleurs de fonds, les ONGs partenaires, les représentants des jeunes bénéficiaires et tout autre intervenant ayant participé à quelque étape que ce soit au processus d'opérationnalisation du projet.
- Des visites sur le terrain et validation sur site des principaux produits et interventions tangibles ;
- Un examen et une analyse des données provenant du suivi ou d'autres sources ou autres méthodes d'analyse ;
- Autres méthodes telles que les inventaires de résultats, les visites d'observation, les discussions de groupe, etc.

L'approche méthodologique retenue, y compris le calendrier des entretiens, des visites sur le terrain et la liste des données qui seront utilisées pour l'évaluation doit être clairement présentée dans le rapport de démarrage et doit faire l'objet de discussions poussées et d'un accord entre les parties prenantes et les évaluateurs.

Une réunion de démarrage de l'évaluation à mi-parcours sera organisée avec les membres du groupe de pilotage du projet afin de clarifier les attentes autour de l'évaluation.

IX. MODALITES D'EXECUTION ET ROLES ET RESPONSABILITES ASSOCIEES A L'EVALUATION

Le responsable de cette évaluation est la Représentante Résidente du PNUD, représentée par le Spécialiste en Suivi et Evaluation du programme. Elle veillera au respect de la politique d'évaluation, des normes et standards des organisations partenaires, sans compromettre l'indépendance de le/la consultant(e). Un groupe de référence composé des représentants des agences et des parties prenantes clés sera mis en place pour la validation de tous les livrables de la mission.

Pour faciliter le processus d'évaluation à mi-parcours, l'équipe de projet va aider à connecter le/la consultant(e) avec les bénéficiaires, la cellule de coordination du programme conjoint, le Comité technique du projet et les principales parties prenantes. Pendant l'évaluation à mi-parcours, l'équipe de projet aidera à identifier les partenaires clés à interviewer par le/la consultant(e) et fournira les moyens logistiques nécessaires. De manière spécifique, les rôles et responsabilités sont les suivants :

a) Représentante Résidente du PNUD :

- Nomme le responsable de l'évaluation à mi-parcours ;
- Garantit l'indépendance de l'exercice d'évaluation à mi-parcours et en vérifie la qualité.

b) Chargé de programme PNUD :

- Met en place le groupe de référence de l'évaluation à mi-parcours avec les partenaires du projet si nécessaire ;

- Fournit des contributions ou des conseils au responsable de l'évaluation et au groupe de référence concernant les détails et le champ des termes de référence de l'évaluation à mi-parcours et la manière dont les constats seront utilisés ;
- Vérifie et garantit l'indépendance de l'évaluation à mi-parcours.

c) Spécialiste du suivi et de l'évaluation (S&E) PNUD :

- Participe à toutes les étapes du processus d'évaluation à mi-parcours ;
- Garantit l'indépendance de l'évaluation à mi-parcours ;
- Assure la liaison avec le ou les responsable(s) du programme ou projet tout au long du processus d'évaluation ;
- Fournit tous les documents de référence au/à la consultant(e) ;
- examine et valide les différents livrables de l'évaluation à mi-parcours, en concertation avec les autres parties prenantes.

d) Groupe de référence de l'évaluation le/la consultant(e) :

- Assure un rôle consultatif tout au long du processus de l'évaluation à mi-parcours ;
- Veille à ce que les normes en matière d'évaluation à mi-parcours, définies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) soient respectées, notamment les garanties relatives à la transparence et à l'indépendance ;
- Valide tous les livrables de l'évaluation à mi-parcours (rapport de démarrage, draft du rapport final, etc.).

e) Partenaires de mise en œuvre (Agences des Nations Unies et le Gouvernement) :

- Fournissent tous les documents et informations nécessaires au/à la consultant(e) ;
- Participent à l'assurance qualité des livrables de l'évaluation à mi-parcours ;
- Participent au Groupe de référence de l'évaluation à mi-parcours.

f) Equipe du projet :

- Fournit tous les documents et toutes les informations nécessaires à l'évaluation à mi-parcours ;
- Facilite les aspects logistiques, techniques et pratiques de l'évaluation à mi-parcours.

g) Autres parties prenantes :

No	Parties prenantes	Rôles clefs attendus
01	ONGs de mise en œuvre	▪ Collaborer et disponibiliser avec transparence et objectivité les informations exigées par l'évaluation à mi-parcours. ▪ Utiliser les données de l'évaluation à mi-parcours.
02	Structures étatiques	▪ Collaborer et disponibiliser avec transparence et objectivité les informations exigées par l'évaluation à mi-parcours ▪ Utiliser les données de l'évaluation à mi-parcours ▪ Echanger sur la qualité des résultats de l'intervention en comparaison avec les normes et standards nationaux
03	Autorités locales	▪ Collaborer et disponibiliser avec transparence et objectivité les informations exigées par l'évaluation à mi-parcours. ▪ Soutenir tout le processus de l'évaluation à mi-parcours et à tous les niveaux
04	Bénéficiaires	▪ Produire des feedbacks objectifs sur le processus de planification, de mise en œuvre et de coordination des activités. ▪ Produire des feedbacks sur la manière et la collaboration avec toutes les parties prenantes (dignité) et le niveau de satisfaction au vu des résultats générés par le projet et les recommandations pour les interventions futures.

h) Evalueur :

- S'acquitte des obligations contractuelles conformément aux termes de référence ;
- Prépare un rapport de démarrage de l'évaluation à mi-parcours, comprenant une matrice d'évaluation, conformément aux termes de référence, aux règles et normes du GNUE et à ses directives éthiques ;

- Prépare les rapports et informe le responsable de l'évaluation à mi-parcours, les responsables du programme ou projet et les parties prenantes de l'avancement et des principales constatations et recommandations ;
- Finalise l'évaluation à mi-parcours, en tenant compte des commentaires et des questions sur le rapport d'évaluation.

X. PRODUITS DE L'ÉVALUATION (LIVRABLES)

Les produits attendus de cette évaluation à mi-parcours sont les suivants :

- **Rapport de démarrage (10-15 pages)** : le rapport de démarrage doit se fonder sur les discussions préliminaires avec les quatre agences de mise en œuvre et à l'issue de l'examen documentaire, et doit être réalisé avant le démarrage de l'évaluation à mi-parcours (avant tout entretien formel, distribution de questionnaires ou visites sur le terrain).
- **Réunions de débriefing** : elle sera organisée immédiatement après la collecte des données et vise à informer les parties prenantes des premières constatations.
- **Rapport provisoire de l'évaluation à mi-parcours (40-60 pages)** : ce document fera l'objet de commentaires de la part des parties prenantes dans un délai convenu, en tenant compte des exigences relatives au contenu telles que définies dans les guides d'évaluation des agences.
- **Piste d'audit du rapport d'évaluation à mi-parcours** : les modifications apportées par l'équipe en réponse aux observations sur le rapport provisoire vont être consignées par l'évaluateur pour montrer comment a été traité chaque commentaire.
- **Rapport final d'évaluation à mi-parcours** : il sera obtenu après la prise en compte des commentaires pertinents des parties prenantes. Il fera l'objet d'une présentation aux parties prenantes clés du projet.

XI. DÉONTOLOGIE DE L'ÉVALUATION

La présente évaluation sera réalisée dans le respect des principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » du GNUE accessible sur le site <http://www.uneval.org/document/detail/102>. Le/la consultant(e) doit veiller à sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par des mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et la publication de données. Le consultant doit également assurer la sécurité des informations collectées et prévoir des protocoles permettant de garantir l'anonymat et la confidentialité des sources d'information lorsque cela est requis. Les connaissances et les données acquises au cours du processus d'évaluation doivent par ailleurs être utilisées pour l'évaluation uniquement, à l'exclusion de tout autre usage sans l'autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires.

XII. PLAN D'ACCOMPLISSEMENT DES LIVRABLES ET DES PAIEMENTS

Les jalons pour les paiements se déclinent comme suit :

Délivrables	Délai (cumulé)	%
1ère Tranche : Validation du rapport initial par l'équipe du projet et le PMSU	07 jours	20%
2ème Tranche : Remise du rapport provisoire par l'équipe du projet et le PMSU	15 jours	30%
3ème Tranche : Remise du rapport final validé + proposition du plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations par l'équipe du projet et le PMSU	30 jours	50%
Total		100%

Annexe - Tableau des coûts



Tableau des
coûts.doc